SERVAIR ABIDJAN
a gategroup member

SERVAIR ABIDJAN SA
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de FCFA 1 364 000 000
Siège social : Abidjan Port-Bouet, Aéroport International FHB
07 BP 8 Abidjan 07
RCCM: CI-ABJ-1969-B-6360

CONVOCATION

****

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SERVAIR ABIDJAN sont convoqués à Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 28 Mars 2019 à 10 H 00 à la salle JEWELS de la CGECI sise au Plateau** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
6. Allocation d'indemnités de fonction aux administrateurs ;
7. Ratification de nomination provisoire d'administrateur ;
8. Pouvoirs.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.
Dans ce dernier cas, les actionnaires doivent déposer leur pouvoir au siège social de la société au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée.
Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société SERVAIR Abidjan au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée. Ils seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.
Les titulaires d'actions au porteur devront, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de leur dépôt au siège social ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.
Pour les actions au porteur, seuls les pouvoirs accompagnés d'une attestation de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte seront valables.
Les documents et résolutions qui seront soumises à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale ordinaire.

Fait à Abidjan, le 11 Mars 2019

P/Le Conseil d'Administration

SERVAIR ABIDJAN
a gategroup member

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2019

TEXTES DE RESOLUTIONS soumis à l'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et les états financiers dudit exercice établis conformément au droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de **1 509 605 657 FCFA.**

Cette résolution est adoptée à .....

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 438, 448 et suivants de l'Acte uniforme OHADA au titre de l'exercice 2018, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à .....

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à .....

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Alexis FRANTZ, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de la réunion du 12 décembre 2018 en remplacement de Monsieur Claude DEORESTIS démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Alexis FRANTZ exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à .....

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter conformément aux statuts, le bénéfice net de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, soit 1 509 605 657 FCFA, augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire soit 1 353 608 080 FCFA, comme suit:

Reserve légale…… ……..0 FCFA
Dividende……..2 000 000 000 FCFA
Report à nouveau ……..863 213 737 FCFA

Il est précisé que le paiement des dividendes au titre de l'exercice 2018 interviendra en deux versements conformément à l'article 146 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit de société :

- 1 500 000 000 FCFA au plus tard le 30 avril 2019
- 500 000 000 FCFA au plus tard le 30 septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à ……

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide d'allouer aux Administrateurs à titre d'indemnité de fonction, la somme de 30 000 000 FCFA au titre de l'exercice. Elle confie au Conseil d'administration le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Cette résolution est adoptée à ……

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal et de ses délibérations à l'effet de procéder à la mise à jour des statuts et d'accomplir toute formalité de publicité.

Cette résolution est adoptée à ……